

Pour les échelons A et B,
la prime que vous avez perçue
est intégrée dans **votre salaire fixe**



Une prime individuelle pour les **échelons C et D**

› Quel montant ?

- › L'enjeu de la prime variable individuelle est **revalorisé** et équivaut en montant à 70% d'un mois de salaire de votre échelon C ou D, pour 1 an (référence : grille de salaire Auchan en vigueur).

› Comment sera-t-elle calculée ?

- › Le calcul de cette prime variable individuelle se fera en fonction de la réalisation de 3 objectifs personnalisés maximum, dès lors que vous atteindrez le seuil de professionnalisme sur la grille métier (soit 36 sur 48 points).

› Les critères de ces objectifs peuvent être :

- › des indicateurs quantitatifs sur votre **performance individuelle**,
- › des indicateurs quantitatifs sur votre contribution à la **performance de votre équipe**,
- › des objectifs qualitatifs ou des missions portant sur la **qualité de service au client**, le commerce, la gestion ou l'humain et en rapport avec vos responsabilités.

- › Lors de l'entretien annuel, les objectifs seront déterminés pour les 12 mois à venir.

› À partir de quand ?

- › Selon les cycles individuels, le dispositif actuel de prime métier reste en vigueur jusqu'à la date de votre prochain entretien en 2013.

Des échelons **accessibles plus tôt**

- › Avec des évaluations plus fréquentes et un plan de progrès mieux formalisé, vous aurez la possibilité d'atteindre **les échelons C et D** plus rapidement :
 - › dès **2 ans** d'ancienneté pour le C.
 - › dès **4 ans** d'ancienneté pour le D.
- › Le seuil d'accès à l'échelon C est de **42 sur 48 points**. Il faudra donc atteindre 2 fois 42 points sur la grille métier, lors de 2 entretiens annuels successifs pour atteindre l'échelon C.

Pour les échelons A et B, la prime que vous avez perçue est intégrée dans votre salaire fixe

Une prime individuelle pour les échelons C et D

> Quel montant

) L'enjeu de la prime variable individuelle est revalorisé et équivaut en montant à 70% d'un mois de

salaire de votre échelon C ou D, pour 1 an (référence: grille de salaire Auchan en vigueur).

> Comment sera-t-elle calculée ?

> Le calcul de cette prime variable individuelle se fera en fonction de la réalisation de 3 objectifs personnalisés maximum, dès lors que vous atteindrez le seuil de professionnalisme sur la grille métier (soit 36 sur 48 points).

> Les critères de ces objectifs peuvent être :

> des indicateurs quantitatifs sur votre performance individuelle, 1 des indicateurs quantitatifs sur votre contribution à la performance de votre équipe, 1 des objectifs qualitatifs ou des missions portant sur la qualité de service au client,

le commerce, la gestion ou l'humain et en rapport avec vos responsabilités.

) Lors de l'entretien annuel, les objectifs seront déterminés pour les 12 mois à venir.

) À partir de quand ?

> Selon les cycles individuels, le dispositif actuel de prime métier reste en vigueur jusqu'à la date de votre prochain entretien en 2013.

Des échelons accessibles plus tôt

1 Avec des évaluations plus fréquentes et un plan de progrès mieux formalisé, vous aurez la possibilité d'atteindre les échelons C et D plus rapidement:

) des 2 ans d'ancienneté pour le C.

> dès 4 ans d'ancienneté pour le D.

> Le seuil d'accès à l'échelon C est de 42 sur 48 points. Il faudra donc atteindre 2 fois 42 points sur la grille métier, lors de 2 entretiens annuels successifs pour atteindre l'échelon C.